



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

Le dix du mois de mars deux mille vingt, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 27 février 2020

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Claude ROCHE, M. Gilles SIMON, M. Frédéric BRUSQ, M. Dominique DEMARE, Mme Josiane ARMAND, M. Sébastien GAY.

Etait excusé : M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL,

Secrétaire de séance : Mme Josiane ARMAND.

Le compte-rendu de la séance du 27 janvier est approuvé sans réserve.

Compte administratif 2019 de la commune présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Fonctionnement : + 65 352,82 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter

Investissement : + 26 635,80 € en résultat d'investissement cumulé à reporter.

Le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte administratif 2019 du SPANC présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Exploitation : + 229,73 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter.

Le compte administratif du SPANC est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte administratif 2019 de l'assainissement présenté par M. Ludovic BOUTTET :

Exploitation : + 6.335,68 € en résultat d'exploitation cumulé à reporter et 5.989,75 € au financement des investissements au compte 1068.

Investissement : - 5.989,75 € en résultat d'investissement cumulé à reporter.

Le compte administratif de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

Compte de gestion du receveur municipal

M. le Maire donne connaissance des comptes de gestion du Comptable Municipal pour les budgets de la commune, du SPANC, de l'eau et l'assainissement. Sans débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion.

Vote des budgets primitifs 2020

Le budget de la commune en fonctionnement s'équilibre à 298.679.82 € et en investissement à 173.497.72 €.

Le budget du SPANC s'équilibre en fonctionnement à 4.000,00 €.

Le budget de l'assainissement en exploitation s'équilibre à 31.090.37 € et en investissement à 28.150.74 €

Les budgets primitifs 2020 commune, assainissement, spanc sont adoptés à l'unanimité.

Questions diverses :

Un tour de rôle pour tenir le bureau de vote des élections municipales est établi.

M. le Maire donne lecture de la circulaire de la Préfecture relative au renforcement des recommandations portant sur l'organisation des élections municipales et communautaires en situation d'épidémie de COVID19.

M. Sébastien GAY fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat du barrage de Villerest.

M. Frédéric BRUSQ fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat de la Bombarde.

M. Gilles SIMON fait le compte-rendu de la réunion du Syndicat du Forez.

Fin de séance : 22h30

Le Maire,

Jean-Pierre SEIGNOL

La secrétaire,

Josiane ARMAND

